

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 13

Date de convocation : 21/09/2023  
Secrétaire de séance : Jérôme FEITH

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, FEITH Jérôme, FIAMENGGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absents excusés** : DONZEL Jérôme, MOCELLIN Yves.

**N° 36-2023 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale la nécessité de créer 2 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui aura lieu pour la commune de Ste-Hélène-du-Lac du 18/01/2024 au 17/02/2024.

Le changement principal de ce recensement donne la possibilité aux habitants de répondre par internet.

Il appartient également à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la création de 2 emplois d'agents recenseurs.
- décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 4.50 € Brut par logement.
- décide de verser un forfait de 200 € par agent recenseur pour les frais de transport et 50 € brut pour chaque séance de formation.
- Charge Mme Le Maire de procéder au recrutement de ces 2 agents recenseurs.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.
- Autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ces emplois.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 03 Octobre 2023.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Jérôme FEITH



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le